

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 1er septembre 2020, tenue au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Carole Desharnais
Absent : Claude Lachance
Assistance : 3

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2020.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de juillet 2020.
4. Travaux centre social.
5. Chalet de l'île.
6. Sentier de VTT estival.
7. Demande de gratuité salle multifonctionnelle
8. Pumptrack.
9. Plomberie bureau municipal.
10. Photo radar.
11. Bordure de routes.
12. Urbanisme.
13. Demande de prêt de fosses septiques.
14. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) MADA.
 - 5) TDJ Covid.
 - 6) Affichage numérique.

15. Période de questions.

16. Fin de la séance.

20-08-8993

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

20-09-8994

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020.

Adoptée

20-09-8995

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2020.

Le journal des déboursés numéro 869 au montant de 1 124,58\$, le numéro 870 au montant de 82 930,70\$, le numéro 871 au montant de 3 592,80\$, le numéro 872 au montant de 745,02\$ et le journal des salaires au montant de 30 037,86\$ pour le mois de JUILLET 2020 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 88 276,44\$\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 JUILLET 2020 soit et est déposé.

Adoptée

20-09-8996

AUTORISATION CLUB QUAD LOTBINIÈRE.

ATTENDU QUE le Club Quad Lotbinière a présenté une demande de droit de passage pour V.T.T. en saison hivernal sur la route de l'École de notre territoire;

ATTENDU QUE le propriétaire voisin et résident à l'année a transmis une lettre à l'effet qu'il autorise le Club Quad Lotbinière à aménager, entretenir et circuler sur cette route qui consistera à un sentier hivernal situé dans une zone inférieure à 100 pieds d'une résidence;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet accorde au Club Quad Lotbinière la permission de circuler sur la route de l'École en saison hivernale;

QUE le Club Quad Lotbinière maintienne, à ses frais, une signalisation adéquate et que tous les règlements de circulation et de sécurité s'appliquant aux véhicules tout-terrain doivent et devront être respectés ainsi que les limites de vitesse déjà en place, et de s'assurer d'obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des citoyens concernés.

Adoptée

20-09-8997

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'offrir gratuitement la salle multifonctionnelle au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière pour le 13 avril 2021 de 13h00 à 16h30.

Adoptée

20-09-8998

PUMPTRACK.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser l'utilisation de véhicules téléguidés à batteries au pumptrack les dimanche matin de 9h à 12h .

Adoptée

20-09-8999

PLOMBERIE BUREAU MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT une problématique au niveau des drains et de la tuyauterie au niveau extérieur du bâtiment du bureau municipal causant des accumulations et des problèmes au niveau des égouts;

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Dosquet octroie un contrat de plomberie à Servi-pompe pour un montant de 3 800,00\$ avant taxes pour des corrections extérieures au bureau municipal.

Adoptée

20-09-9000

PHOTO RADAR.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE suggérer la route 116 à la hauteur de la halte vélo comme zone potentielle pour la mise en place de photo radar mobile.

Adoptée

20-09-9001

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-281 CONCERNANT LES INSTALLATIONS SEPTIQUES EN PÉRIMÈTRE URBAIN.

Avis de motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement 2020-448 modifiant le règlement 2011-281 concernant les installations septiques en périmètre urbain.

20-09-9002

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-238 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX.

Avis de motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement 2020-446 modifiant le règlement 2005-238 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

20-09-9003

DEMANDE DE PRÊT DE FOSSES SEPTIQUES.

ATTENDU QU'une demande d'accès au Programme de réhabilitation à l'environnement de la Municipalité est conforme à sa réglementation;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été attribué à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner les versements effectués par la directrice générale, des montants admissibles au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'ils ont été demandés, soit :

Total 2019	193 429.12\$
Dossier 2020-01	6 000.00\$
Dossier 2020-02	16 550.94\$
Dossier 2019-13	15 124.06\$
Total 2020	51 098.34\$
Total à jour	244 527.46\$

Adoptée

20-09-9004

AFFICHE NUMÉRIQUE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser la publication des horaires pour la reprise des messes sur l'enseigne numérique extérieure de la salle multifonctionnelle.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie :
- 2) Dosquet tout Horizon :
- 3) Maison des Jeunes :
- 4) MADA :
- 5) TDJ/COVID :
- 6) Affichage Covid : rés 20-09-9004

PÉRIODE DE QUESTIONS :

20-09-9005

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h52.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale